

Action n°	N°21
Intitulé de l'action	Encourager les pratiques alternatives à l'usage de produits chimiques
Axe	Favoriser les pollinisateurs par le biais d'actions concrètes (Axe 3)
Sous-Axe	Changement de pratiques à large échelle (Sous-axe 1)
Contexte	Il a été prouvé qu'un grand nombre de produits chimiques (les insecticides, les engrais chimiques azotés, les fongicides, les herbicides et anti-dicotylédones, les produits vétérinaires) sont toxiques pour les insectes dont les pollinisateurs. Il est donc essentiel d'appliquer un principe de précaution pour préserver les pollinisateurs sauvages. L'arrêt de l'utilisation de pesticides devra être accompagné par des changements dans les pratiques de gestion de tous les acteurs du territoire (actions 26 à 32).
Description	<p>-Promouvoir les actions et politiques visant à réduire ou supprimer l'utilisation de produits chimiques directement ou indirectement nocifs pour les insectes pollinisateurs, notamment les insecticides, les engrais chimiques azotés, les fongicides, les herbicides et anti-dicotylédones, les produits vétérinaires...</p> <p>-Adapter l'usage des produits chimiques aux contextes et enjeux locaux liés aux pollinisateurs, par exemple par le biais de pratiques comme la lutte intégrée contre les ravageurs, l'agriculture de précision, la gestion différenciée des espaces...</p> <p>-Encourager et développer des pratiques alternatives à l'usage de produits chimiques directement ou indirectement nocifs pour les insectes pollinisateurs, particulièrement dans les milieux agricoles et dans la gestion des espaces verts privés, publics et des structures linéaires (ex : voies ferrées...). Le développement de ces pratiques alternatives pourrait concerner en priorité les problématiques de désherbage (herbicides), de santé des cultures (fongicides, insecticides) et des animaux (produits vétérinaires) qui sont actuellement les principaux motifs à l'usage de produits chimiques.</p> <p>-Accompagner les acteurs du territoire vers des pratiques exemptes de produits chimiques et planifier la transition vers le "Zéro-Phyto", par exemple par la mise en place de méthodes de gestions différenciées dans les espaces à multiples enjeux (ex : villes, parcs, espaces verts privés et d'entreprises...), en sensibilisant et informant le grand public sur ces nouvelles méthodes de gestion et leur "esthétique", en mettant en avant les possibles économies financières liées à ces pratiques...</p> <p>- Créer et diffuser des contenus d'information sur les produits chimiques nocifs pour la santé, l'environnement et les pollinisateurs sauvages, ainsi que sur les pratiques alternatives, par exemple par le biais d'une plateforme de ressource web.</p>
Exemples d'actions	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement vers le "zéro-phyto" en Wallonie avec Adalia 2.0 (www.adalia.be) - Charte à destination des jardineries : "Jardiner sans pesticides" en Wallonie (www.adalia.be) - Accompagnement vers un "objectif zéro-phyto" pour les communes avec le PNR Avesnois (http://www.parc-naturel-avesnois.fr/blog/2018/03/20/objectif-zero-phyto/) - Utiliser la déclinaison régionale du plan d'action Ecophyto dans les Hauts-de-France : cette déclinaison vise à réduire l'usage des pesticides et, en ce sens, des appels à projets ont été lancés en 2018 par la DRAAF Hauts-de-France associée à la Chambre régionale d'agriculture ainsi qu'à l'Agence de l'eau Artois-Picardie http://draaf.hauts-de-france.agriculture.gouv.fr/Plan-Ecophyto-II

	Brochure 'Boeren voor bijen' d'INAGRO (https://www.inagro.be/Artikel/guid/6be0af5f-b8eb-40e0-acd0-472a0399a2a1_449)
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de mesures ajoutées ou modifiées visant à réduire ou supprimer l'utilisation de produits chimiques dans les différentes démarches nationales/ locales - Surfaces et nombre d'exploitations agricoles engagées dans la réduction de pesticides dans le cadre des MAE ou dans la conversion en bio - Nombre de communes en gestion différenciée - Nombre de contenus d'informations créés et diffusés
Types d'acteurs	<p><u>Conseil</u> : Acteurs de la connaissance, Acteurs du monde agricole, Acteurs du monde apicole, Acteurs de la conservation de la nature</p> <p><u>Incitation et cadre légal</u> : Décideurs</p> <p><u>Mise en œuvre sur le terrain</u>: Citoyens, Entreprises, Acteurs du monde agricole, Gestionnaires d'espaces et d'infrastructures, Acteurs du monde apicole, Décideurs et collectivités publiques</p>
Versant français	<u>Pressentis</u> : Chambre d'Agriculture Hauts-de-France, Entreprises, Particuliers, collectivités, Parcs naturels régionaux, Gabnor, Bio-picardie...
Versant wallon	<u>Pressentis</u> : Greenotec...
Versant flamand	<u>Pressentis</u> : Infrabel, INAGRO, ILVO, organisations agricoles, ABS, ECO ² ...
Actions associées	<p>Action 4 – Évaluer l'effet des pratiques agricoles sur les pollinisateurs sauvages</p> <p>Action 26 – Intégrer la problématique des insectes pollinisateurs sauvages dans la gestion des espaces agricoles</p> <p>Action 29 – Intégrer la problématique des insectes pollinisateurs sauvages dans la gestion des structures linéaires</p> <p>Action 31 – Intégrer la problématique des insectes pollinisateurs sauvages dans la gestion des espaces verts privés</p> <p>Action 32 – Intégrer la problématique des insectes pollinisateurs sauvages dans la gestion des espaces verts publics</p>